

Montrouge, le 25 avril 2022  
N°2022\_11121\_DG75-C930

**CONCOURS POUR L'ACCÈS AU GRADE  
DE CONTRÔLEUR PRINCIPAL**

**RAPPORT DU JURY**

**ANNÉE 2021**



# Sommaire

<b>I. DÉROULEMENT DU CONCOURS.....</b>	<b>3</b>
<b>II. ÉPREUVES ÉCRITES.....</b>	<b>4</b>
1. Note de synthèse – généralités.....	4
2. Note de synthèse de documents à caractère économique et social.....	4
2.1 – <i>Le sujet proposé</i> .....	4
2.2 – <i>Les remarques du jury</i> .....	4
2.3 – <i>Les résultats</i> .....	5
3. Note de synthèse de documents à caractère administratif.....	5
3.1 – <i>Le sujet proposé</i> .....	5
3.2 – <i>Les remarques du jury</i> .....	5
3.3 – <i>Les résultats</i> .....	5
4. Note de synthèse de documents à caractère statistique.....	5
4.1 – <i>Le sujet proposé</i> .....	5
4.2 – <i>Les remarques du jury</i> .....	6
4.3 – <i>Les résultats</i> .....	6
<b>III. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....</b>	<b>6</b>
5. Les fiches de poste et le dossier RAEP.....	7
5.1 – <i>Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP</i> .....	7
5.2 – <i>La rédaction du dossier RAEP</i> .....	7
6. L'épreuve orale de 2021.....	7
6.1 – <i>L'exposé</i> .....	7
6.2 – <i>Réponses aux questions</i> .....	8
6.3 – <i>Intégration en milieu professionnel</i> .....	8
6.4 – <i>Connaissance du contexte Insee / Système statistique public</i> .....	9
<b>ANNEXES.....</b>	<b>10</b>
ANNEXE 1 : <i>Données Statistiques</i> .....	11
ANNEXE 2: <i>Arrêté fixant la composition du jury</i> .....	16



Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

## I. DÉROULEMENT DU CONCOURS

L'inscription au concours professionnel 2021 de contrôleur principal est ouverte aux contrôleurs de 1<sup>er</sup> classe de l'Insee ayant au moins un an dans le 5<sup>e</sup> échelon et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

En 2021, les inscriptions ont eu lieu entre le 17 mai et le 17 juin. Sur 470 agents remplissant les conditions, 237 candidats se sont inscrits en 2021 et 216 d'entre eux se sont présentés à l'épreuve écrite le 9 septembre. Le nombre de candidats inscrits est plus élevé en 2021 qu'en 2020, revenant au niveau de 2019. Le taux de présence à l'écrit, se situant à 91 % en augmentation nette par rapport aux années précédentes, revient aux niveaux observés au milieu des années 2010.

En 2021, aux épreuves écrites, les candidats se sont répartis quasiment équitablement entre les différents sujets : 35 % ont choisi à l'écrit la note de synthèse à caractère administratif, 35 % la synthèse à caractère statistique et 30 % celle à caractère économique et social.

Comme pour tous les concours et examens professionnels, les épreuves écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Les épreuves ont été corrigées en double correction à l'aveugle : chaque correcteur ne connaît ni la note ni les appréciations mises par l'autre correcteur. L'application de barèmes précis a permis de garantir une bonne homogénéité des notes entre correcteurs. Une harmonisation entre épreuves est réalisée par le jury, notamment sur la base des statistiques (distribution) propres à chaque sujet.

Le jury a prononcé l'admissibilité pour 73 candidats pour 34 postes ouverts, fixant la barre d'admissibilité à 11,6.

Les épreuves orales ont eu lieu entre le 6 et le 10 décembre 2021 à Montrouge. 72 candidats se sont présentés à ces épreuves orales. La note moyenne obtenue à l'oral par les candidats admissibles et présents est de 14,6. Le jury a retenu 34 lauréats.

Au final, la barre d'admission est de 14,36. Le taux d'admissibilité est de 33,8 % et le taux d'admission de 15,8 %, se situant dans les deux cas parmi les niveaux les plus bas observés depuis 15 ans.

Comme chaque année, le jury a accepté de faire un retour sur les épreuves écrites et orales aux candidats qui l'ont demandé. Cette année, une dizaine de candidats a sollicité un tel retour. Rappelons que le jury n'est pas tenu de faire un retour aux candidats puisqu'il ne constitue pas de document recueillant des appréciations écrites sur les travaux de l'ensemble des candidats<sup>1</sup>. Ces retours, rédigés *a posteriori*, nécessitent donc une certaine coordination entre membres du jury et la cellule « concours-examens », puisqu'ils requièrent en particulier de dé-anonymiser les copies d'écrit. En effet, l'anonymat des candidats est conservé à l'égard des membres du jury tant qu'il n'est pas indispensable de le lever, ce qui en pratique implique notamment que les membres du jury n'ont, à aucun moment, connaissance explicite des résultats individuels des candidats à l'écrit. Ces retours présentent donc un « coût » non négligeable pour les membres du jury et ils sont traités globalement. Aussi, à l'avenir, le jury limitera ses retours aux seules demandes de candidats qui lui seront parvenues dans le mois qui suit la publication des résultats. Il y répondra dans les deux mois qui suivent, les demandes étant traitées de manière groupée.

---

1 Voir le [Guide pratique des concours administratifs à l'usage des présidents et membres de jurys](#), DGAFP, 2015.



## II. ÉPREUVES ÉCRITES

### 1. Note de synthèse – généralités

Malgré leurs spécificités, les notes de synthèse à caractère économique et social, statistique ou administratif sont avant tout des notes de synthèse au même titre qu'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général. En d'autres termes, la méthode de construction de ces notes est sensiblement identique. Les candidats sont invités à lire les conseils de méthode donnés dans les précédents rapports du jury, notamment celui de 2020, à ce propos.

### 2. Note de synthèse de documents à caractère économique et social

#### 2.1 – Le sujet proposé

Le sujet proposé cette année traitait du coût de la crise sanitaire pour les finances publiques, sous l'angle de la mesure de cet effet sur les différents agents économiques et sur les finances publiques, puis des enjeux soulevés par l'augmentation de la dette. Le dossier comportait 9 documents répartis sur 17 pages. Deux documents portaient sur les définitions centrales dont l'explicitation était demandée dans le sujet. Trois documents fournissaient des données sur l'impact de la crise, selon l'Insee et l'OFCE. Les quatre autres documents présentaient les opinions de différents économistes sur ces évolutions ainsi que leurs préconisations en termes de politique à mener.

#### 2.2 – Les remarques du jury

Les documents étaient de taille et nature variables. La définition des deux indicateurs centraux que sont le déficit public et la dette publique étaient clairement donnés par les documents. Elles ont été en général bien reprises par les candidats. Cette première étape, la plus facile du sujet, ne doit pas être sous-estimée. Un traitement trop rapide et / ou imprécis pénalise la copie. À l'inverse, des définitions très développées font perdre du temps au candidat, au détriment du reste du sujet.

Le plan est quasi systématiquement annoncé, et ensuite respecté, ce qui montre une bonne préparation à l'exercice. Les candidats ont en général suivi le plan proposé par le sujet, la première partie portant sur la mesure de l'impact de la crise en 2020 sur les différents agents, la seconde étant consacrée aux enjeux de l'augmentation de la dette. Le plus souvent, c'est la seconde partie qui a été moins abordée, reflétant sans doute le manque de temps des candidats. Les candidats doivent garder à l'esprit que les parties doivent être équilibrées et que l'ensemble des documents doit être utilisé.

Les attendus de la première partie sont essentiellement descriptifs. Outre les définitions, il était demandé aux candidats de sélectionner les indicateurs chiffrés les plus pertinents dans trois documents, sans oublier de traiter les différents acteurs économiques. Certaines copies se sont focalisées sur une partie d'entre eux, oubliant par exemple les entreprises ou les ménages. D'autres copies ont le défaut de n'utiliser aucun chiffre, ce qui au regard des attendus (même si ce n'est pas l'épreuve de statistique) est pénalisant.

La seconde partie demande une analyse plus fine, mettant en regard les différentes positions des économistes, en s'appuyant sur quatre documents provenant de divers médias. Dans ce cadre, il est important de citer quels auteurs portent quelles opinions. Celle du candidat n'est pas demandée, même s'il peut l'exprimer dans la conclusion par exemple.

Globalement les copies sont plutôt bonnes, les copies les plus faibles ou moyennes rencontrent souvent les écueils suivants : introduction trop longue ou trop courte, conclusion évacuée rapidement, rédaction trop synthétique, oubli des définitions, ou encore qui développent des idées qui ne figurent pas dans les documents.



## **2.3 – Les résultats**

Ce sujet a été choisi par 65 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 15,4 et la plus mauvaise à 5,5 (hors copies blanches). La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 10,7. Le taux d'admissibilité est de 41,5 %.

## **3. Note de synthèse de documents à caractère administratif**

### **3.1 – Le sujet proposé**

Le sujet proposé cette année portait sur la mise en place de la plateforme des données de santé et sur ses enjeux dans le contexte de la crise sanitaire. Le dossier comportait 8 documents (et un glossaire) répartis sur 20 pages. La thématique était complexe mais le sujet comprenait des documents de nature différente (deux articles de présentation de la CNIL, deux textes législatifs arrêtés, une interview...) permettant au candidat de suivre les étapes de création de la plateforme. Chaque document présentait au moins une idée à mentionner dans la note de synthèse.

### **3.2 – Les remarques du jury**

Le plan proposé par le sujet a été suivi par la grande majorité des candidats.

Une bonne gestion du temps permet d'éviter des copies très déséquilibrées et une absence de conclusion.

La note de synthèse ne doit pas consister en une série de copier-coller des textes proposés. L'analyse des documents et la sélection des informations les plus pertinentes est primordiale pour la réussite de l'exercice.

Parmi les formes sanctionnées, on notera : les introductions trop longues, les listes présentées sous forme de tirets. Les indications « à l'attention de » ou signées « le contrôleur principal » sont inutiles et nuisent à la présentation de l'ensemble.

Les bonnes copies présentent un plan clair avec des transitions et référencent les éléments d'information et les documents essentiels avec précision (date, auteurs...).

### **3.3 – Les résultats**

Ce sujet a été choisi par 76 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 15,8 et la plus mauvaise à 3,9 (hors copies blanches). La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 10,2. Le taux d'admissibilité est de 30,3 %.

## **4. Note de synthèse de documents à caractère statistique**

### **4.1 – Le sujet proposé**

Le sujet traitait de la démographie et des inégalités socio-économiques dans le contexte de la Covid-19. Le dossier comportait 14 documents répartis sur 18 pages. Les documents proposés n'exigeaient aucune compétence en statistique hormis une certaine aisance dans les résultats chiffrés : aucun calcul n'était nécessaire. Ils fournissaient les définitions des notions de solde naturel, solde migratoire, d'espérance de vie à la naissance ou encore de niveau de vie. La plupart des documents étaient accompagnées d'une note de lecture destinée à faciliter la compréhension des candidats.



## 4.2 – Les remarques du jury

Dans nombre de copies, l'exercice attendu a été réalisé : les grands messages ont été retrouvés et la note de synthèse a été correctement structurée. Les 3 grandes parties ont bien été identifiées par les candidats. L'impact économique, traité en début de synthèse, a souvent été très bien rédigé. En revanche, la partie sur les impacts socio-démographiques de la Covid 19 a parfois été rédigée à la hâte, voire écrite sous forme de plan détaillé, manifestement par manque de temps. Il est important de rappeler aux candidats que la gestion du temps est primordiale : une synthèse complète, même si les parties ne sont pas détaillées finement, sera mieux évaluée par le correcteur qu'une copie où le manque de temps se traduit par des parties déséquilibrées, voire non traitées.

Il est rappelé que l'épreuve consiste à synthétiser un corpus de documents en lien avec un sujet, il faut donc veiller à extraire les messages principaux de chacun des documents, en lien avec le sujet et à ne rentrer dans le détail d'analyse d'un tableau ou graphique que si celui-ci apporte un intérêt à la copie. Les candidats n'ont pas à recopier la définition des concepts. Ils doivent en revanche les comprendre, car ils aident à assimiler le corpus statistique. Enfin, dans une note statistique, les candidats doivent être vigilants à ne pas surinterpréter ce qu'ils lisent (liens causaux non démontrés, différences infimes, etc.).

## 4.3 – Les résultats

Ce sujet a été choisi par 75 candidats. La meilleure note obtenue se situe à 17,0 et la plus mauvaise (hors copies blanches) à 3,6. La note moyenne des copies (hors copies blanches) s'élève à 10,4. Le taux d'admissibilité est de 30,7 %.

## III.ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale comporte d'une part un exposé par le candidat, en 10 minutes, sur les compétences acquises au cours de son parcours professionnel, et d'autre part une discussion avec deux membres du jury, de 30 minutes dont l'objectif est de déterminer si les compétences déclarées acquises par le candidat le sont bien, d'évaluer sa connaissance de l'Insee et du système statistique public et la solidité de son projet professionnel.

La grille d'évaluation établie couvre un champ suffisamment large pour permettre une évaluation précise des différentes compétences acquises par les candidats. Les critères sont bien définis et relativement faciles à appliquer par le jury. Ils font l'objet d'une pondération différenciée selon leur nature. La formation des membres du jury intègre un travail sur cette grille et en permet une appropriation partagée.

Il est rappelé que le dossier RAEP n'est pas noté. Il n'est pourtant pas à négliger. En effet, après l'exposé du candidat, le jury engage les échanges sur la base du dossier RAEP et sur le contenu de l'exposé.

La manière dont la discussion se déroule et la qualité des échanges, tant sur le fond que sur la forme, sont déterminantes dans l'appréciation du candidat. C'est aussi l'occasion donnée au candidat de se mettre en valeur et de justifier qu'il dispose des compétences attendues par le jury pour un contrôleur principal. Dans cet entretien, il s'agit de se valoriser, sans s'attribuer toutes les avancées du travail et du poste, de reconnaître les apports de son équipe ou de sa hiérarchie. Des réponses précises, à la fois concises mais pas pour autant laconiques, sont attendues. Des exemples qui étayent les réponses sont bienvenus. Les questions posées par le jury portent à la fois sur les compétences professionnelles du candidat, ses réalisations ainsi que sur des connaissances plus générales sur l'environnement de son poste. Ces différents éléments doivent être bien maîtrisés par un futur contrôleur principal de l'Insee.



## **5. Les fiches de poste et le dossier RAEP**

### **5.1 – Les fiches de poste qui accompagnent le dossier RAEP**

Les fiches descriptives de poste, rédigées par la hiérarchie du candidat, doivent refléter les fonctions du candidat, et non pas le rôle de l'unité à laquelle il appartient.

Elles ne doivent pas donner d'avis sur le candidat, ce ne sont pas des fiches de proposition pour la promotion au choix. Les descriptions doivent être précises et complètes mais rester synthétiques (ne pas dépasser une page) et surtout doivent rester d'une grande neutralité. Elles ne doivent pas non plus comporter de pièces jointes attachées en format électronique, le jury ne dispose que du dossier papier et ne peut accéder à ces pièces jointes. Ces consignes sont respectées dans la grande majorité des cas.

### **5.2 – La rédaction du dossier RAEP**

Des conseils détaillés de rédaction figurent dans le rapport 2020 du jury. Les candidats sont invités à les lire avec attention et à les respecter autant que possible.

## **6. L'épreuve orale de 2021**

Cette année, les épreuves orales se sont déroulées dans des conditions quasi-normales, en présentiel, les candidats et les membres du jury devant toutefois conserver leurs masques pendant l'entretien, conformément aux instructions sanitaires en vigueur.

Comme d'habitude, un temps assez court est consacré, en début d'entretien, à vérifier que les candidats sont dans de bonnes conditions. Il est possible pour le candidat de faire usage d'un chronomètre mis à sa disposition sur la table devant lui.

Le candidat peut utiliser une feuille de notes recto simple, remplie préalablement à l'épreuve, pour s'aider lors de la présentation de son parcours qu'il doit réaliser au début de l'épreuve (voir infra). S'il fait usage de notes, il doit les ranger une fois la présentation du parcours achevée (au bout des 10 minutes prévues à cet effet). Cette disposition est rappelée dans la convocation des candidats admissibles aux épreuves orales.

### **6.1 – L'exposé**

L'entretien avec le jury commence par l'exposé du parcours professionnel du candidat. La grande majorité des candidats respecte le temps de 10 minutes qui est imposé. Ceux qui n'utilisent pas ces 10 minutes perdent parfois une occasion de mettre en avant l'une de leurs réalisations ou capacités à accéder au grade de contrôleur principal. Un très petit nombre dépasse les 10 minutes ; le jury est alors contraint de leur demander de conclure très rapidement, voire de les interrompre. Le non-respect de la durée de l'exercice (en plus ou en moins) entraîne une pénalité dans la notation.

Dans cet exercice, le jury évalue la capacité du candidat à exprimer oralement le contenu et les apports de son cursus professionnel. Par conséquent, il apprécie que l'exposé s'appuie sur un plan structuré, qui peut être thématique ou chronologique. Certains candidats ont ainsi su trouver un fil conducteur qui a mis en valeur leur parcours.

Une bonne structuration de l'exposé (avec peu d'idées mais bien choisies) permet aux candidats de réaliser leur exposé avec calme, facilitant ainsi l'écoute et la compréhension du jury.



La préparation à l'oral est utile aux candidats pour respecter les attendus de cette épreuve. Des candidats ont fait l'effort de pratiquer cet exercice sans note aucune : le contact avec le jury s'établit mieux et l'exposé n'en est que plus vivant (pas de feuille de papier entre le candidat et le jury qu'il doit convaincre). Cependant il ne faut pas tomber dans l'excès inverse où le par cœur se transforme en une récitation mécanique et peu naturelle.

Avoir du recul et retirer de ses expériences professionnelles des aspects positifs sont des qualités importantes. Le candidat est invité à dégager ses motivations particulières dans sa présentation. L'objectif du candidat doit être la mise en valeur des étapes importantes de sa vie professionnelle et des compétences acquises ou développées. Des illustrations concrètes, si elles ne sont pas indispensables, permettent d'accréditer les apports et d'incarner le discours. Les candidats ont donc tout intérêt à recourir à des exemples.

Certains candidats énumèrent des qualités qu'ils estiment avoir acquises par leur expérience sans relief ni relation à des épisodes vécus. Ce type de discours ne passe pas bien et n'est pas convaincant.

Comme dans le dossier RAEP, le candidat doit parler à la première personne de ce qu'il réalise lui-même, de ses propres responsabilités et non de celles de son équipe. Certains oublient cet aspect et ont du mal à se positionner au sein d'une organisation. Certains semblent avoir fait tout, tout seul, sans aucun chef à qui rendre compte. Dans l'évaluation, le jury cherche à comprendre comment le candidat se positionne avec d'éventuelles personnes qu'il encadre, mais aussi avec ses supérieurs hiérarchiques.

## **6.2 – Réponses aux questions**

Dans l'ensemble, les candidats répondent bien aux questions posées. Ils les comprennent aisément, quitte à demander une précision au jury, ce qui est satisfaisant.

En général, les candidats maîtrisent bien les tâches qui leur incombent, les outils qu'ils utilisent, mais tous n'ont pas le recul attendu sur leurs travaux ou missions. Les candidats sont interrogés sur les tenants et aboutissants des travaux qu'ils effectuent ou ont effectués, l'amont et l'aval. En particulier, les concepts utilisés, et pour les travaux statistiques, la nature des données utilisées et la diffusion des résultats doivent être connues. À titre d'exemple, les candidats sont invités à s'interroger sur les publications auxquelles leurs travaux donnent lieu ou l'utilisation qui en est faite, en interne, comme à l'extérieur de l'Insee.

Quelques rares candidats n'ont pas suffisamment connaissance du contexte entourant leur travail : à quoi sert ce qu'ils font, qui en sont les commanditaires, quels sont les derniers résultats produits ? Il est important que le candidat prenne le recul nécessaire sur les tâches qu'il effectue sur son poste.

Pour les questions pour lesquelles le jury attend une opinion du candidat, il n'y a pas forcément une bonne ou une mauvaise réponse, l'important étant alors la qualité de l'argumentation développée.

## **6.3 – Intégration en milieu professionnel**

L'épreuve orale vise aussi à appréhender les savoir-être du candidat en termes de démarche individuelle ou collective, ainsi que les savoir-faire communs et managériaux.

Le jury attend du candidat qu'il possède du recul et des connaissances suffisantes pour apporter des jugements pertinents et approfondis sur son travail. Il apprécie la capacité du candidat à se forger un jugement personnel et à exprimer une analyse cohérente sur certaines situations, tant sur l'organisation et les procédures que sur les enjeux de la statistique publique et ses perspectives d'évolution. Les candidats sont jugés sur leur capacité à argumenter et non sur le bien-fondé de leur opinion.



La répartition des tâches entre les différentes personnes de l'unité de travail du candidat doit être clairement expliquée au jury. À titre d'exemple, il convient d'exposer les délégations exactes liées à un intérim de son supérieur hiérarchique.

Les candidats doivent montrer qu'ils sont armés pour prendre en charge des responsabilités d'encadrement intermédiaire, révélant une aptitude à assurer des postes de niveau A. La préparation au concours est une occasion d'y réfléchir, de s'interroger sur les différentes dimensions du management, comme les notions d'évaluation, de délégation, de façons de rendre compte à sa hiérarchie, de mesure de la qualité, de prise en compte d'objectifs ou de représentation de son unité. C'est une occasion de se projeter dans l'avenir.

Les capacités à travailler en équipe sont très importantes.

Lorsque le candidat n'est pas en position d'encadrement, les capacités managériales sont questionnées en procédant à des mises en situation.

Le jury souhaite rappeler au candidat que le supérieur hiérarchique n'est pas seulement un animateur : il est un responsable qui encadre. Si le candidat est lui-même en situation d'autorité, il doit expliquer comment s'exerce son encadrement. Enfin, le candidat a tout intérêt à témoigner que sa relation à son environnement professionnel proche correspond aux bonnes pratiques attendues (responsabilité, loyauté, respect, professionnalisme, etc.).

#### **6.4 – Connaissance du contexte Insee / Système statistique public**

Un des aspects évalués, qui sans être primordial dans ce concours est néanmoins important, est celui de la connaissance technique du métier. Pour quelqu'un qui a vocation à progresser dans le domaine des études par exemple, les notions de base de statistiques doivent être connues. Pour quelqu'un qui travaille en mode projet ou dans l'informatique, la méthode Agile ne doit pas être inconnue. Il peut aussi s'agir de vérifier que quelqu'un qui a travaillé sur des enquêtes, la comptabilité nationale ou le répertoire SIRENE, est capable de répondre à des questions sur ces thématiques. Enfin, selon les profils ou souhaits d'évolution des candidats, le jury peut aussi tester si les logiciels utilisés sont un minimum assimilés. En outre, il semble normal qu'un agent en poste en direction régionale qui fait des études ou participe à des panoramas économiques ou conjoncturels, est capable de présenter des éléments économiques saillants.

Le jury est par ailleurs sensible au niveau de « culture générale Insee » dont disposent les candidats. En particulier, c'est bien en étant curieux au-delà de leur environnement et en s'intéressant aux travaux et aux projets de l'Insee que les candidats se donnent le plus de chances pour réussir cette épreuve.

La connaissance du système statistique public, de l'organigramme de l'Insee, du cadre juridique de la statistique, des grands travaux, des projets est un minimum à posséder. Il n'est pas acceptable qu'un candidat ne connaisse pas les services de sa direction régionale ou de la direction générale s'il y travaille. Les candidats ne peuvent pas totalement faire l'impasse sur l'engagement européen et international de l'Insee, ainsi que les grands projets de l'institut ou enjeux statistiques plus larges.



## ANNEXES



## Concours de contrôleur principal

Tableau 1 : De l'inscription à l'admission depuis 1998

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
1998	437	330	75,5	43	13,0	14	4,2
1999	379	302	79,7	45	14,9	18	6,0
2000	387	322	83,2	50	15,5	20	6,2
2001	385	304	79,0	52	17,1	21	6,9
2002	342	291	85,1	57	19,6	22	7,6
2003	332	290	87,3	102	35,2	38	13,1
2004	395	337	85,3	129	38,3	47	13,9
2005	439	356	81,1	109	30,6	47	13,2
2006	453	388	85,7	153	39,4	71	18,3
2007	395	344	87,1	139	40,4	74	21,5
2008	368	305	82,9	163	53,4	85	27,9
2009	316	272	86,1	140	51,5	85	31,3
2010	329	288	87,5	188	65,3	88	30,6
2011	362	303	83,7	186	61,4	78	25,7
2012	136	120	88,2	86	71,7	43	35,8
2013	125	111	88,8	80	72,1	40	36,0
2014	131	122	93,1	83	68,0	35	28,7
2015	153	142	92,8	81	57,0	37	26,1
2016	173	159	91,9	77	48,4	31	19,5
2017	164	157	95,7	73	46,5	33	21,0
2018	181	158	87,3	63	39,9	30	19,0
2019	224	184	82,1	60	32,6	31	16,8
2020	188	168	89,4	63	37,5	32	19,0
2021	237	216	91,14	73	33,8	34	15,8

**Tableau 2 : Répartition des candidats selon le sujet choisi à l'écrit et principaux résultats**

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Candidats présents aux épreuves écrites</b>	184	168	216
<i>% synthèse Économique et sociale</i>	<i>45,1</i>	<i>29,2</i>	<i>30,0</i>
<i>% synthèse Administrative</i>	<i>24,5</i>	<i>25,6</i>	<i>34,8</i>
<i>% synthèse Statistique</i>	<i>30,4</i>	<i>45,2</i>	<i>35,2</i>
<b>Barre d'admissibilité (Note sur 20)</b>	12,0	12,6	11,6
<b>Candidats admissibles</b>	60	63	73
<b>Candidats présents à l'oral</b>	59	59	72
<b>Barre d'admission (Note sur 20)</b>	14,58	14,4	14,36
<b>Candidats admis</b>	31	32	34

### Tableaux 3 : Résultats selon le sujet choisi à l'épreuve écrite

Tableau 3 a : concours 2019

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	83	36	43,4%	22	26,5%
Administrative	45	8	17,8%	2	4,4%
Statistique	56	15	26,8%	7	12,5%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>184</b>	<b>59</b>	<b>32,1%</b>	<b>31</b>	<b>16,8%</b>

Tableau 3 b : concours 2020

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	49	18	36,7%	15	30,9%
Administrative	76	28	36,8%	9	11,8%
Statistique	43	17	39,5%	8	18,6%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>168</b>	<b>63</b>	<b>37,5%</b>	<b>32</b>	<b>19,0%</b>

Tableau 3 c : concours 2021

Synthèse	Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
Économique et sociale	65	27	50,70 %	11	16,9%
Administrative	76	23	43,10 %	12	15,8%
Statistique	75	23	43,10 %	11	14,6%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>216</b>	<b>73</b>	<b>33,8%</b>	<b>34</b>	<b>15,7%</b>

#### Tableaux 4 : Statistiques par âge-sexe au concours de 2021

Tableau 4a : Nombre de candidats admis à concourir par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes
31-35	8	1	7
36-40	54	29	25
41-45	45	20	25
46-50	49	20	29
51 et plus	60	23	37
<b>TOTAL</b>	<b>216</b>	<b>93</b>	<b>123</b>

Tableau 4b : Nombre de candidats admissibles par tranche d'âge (et n'ayant pas renoncé à concourir)

Âge	Candidats	Hommes	Femmes
31-35	3	0	3
36-40	27	12	15
41-45	17	8	9
46-50	14	5	9
51 et plus	12	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>31</b>	<b>42</b>

Tableau 4c : Nombre de candidats admis par tranche d'âge

Âge	Candidats	Hommes	Femmes
31-35	3	0	3
36-40	15	6	9
41-45	5	1	4
46-50	4	1	3
51 et plus	7	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>23</b>

## Tableaux 5 : Répartition des notes aux épreuves écrites et orales

Tableau 5a : concours 2019

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	17,3	15,9	17,3	18,1
Note minimale	0	0	0	11,2
Note minimale non nulle	5	5,8	2,5	11,2
Moyenne des notes	11	9,4	10,1	15,1
Moyenne des notes non nulles	11,3	10,1	10,3	15,1

Tableau 5b : concours 2020

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	15,6	16,5	16,1	17,7
Note minimale	0	5,5	6	10,8
Note minimale non nulle	3,1	5,5	6	10,8
Moyenne des notes	11,5	11,9	11,6	14,6
Moyenne des notes non nulles	11,7	11,9	11,6	14,6

Tableau 5c : concours 2021

	Économique et sociale	Administrative	Statistique	Oral
Meilleure note	15,4	15,8	17,0	19,5
Note minimale non nulle	5,5	3,9	3,6	8,0
Moyenne des notes non nulles	10,7	10,2	10,4	14,6

## **ANNEXE 2: Arrêté fixant la composition du jury**

### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie, des finances et de  
la relance

**Arrêté du 13 juillet 2021**

**fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal  
de l'Institut national de la statistique et des études économiques  
ouvert au titre de l'année 2021**

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-1719 du 30 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 12 mai 1997 fixant les conditions d'organisation des concours de recrutement de l'Institut national de la statistique et des études économiques et des concours d'admission d'élèves titulaires à l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information et à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2014 fixant la nature et le programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques ouvert au titre de l'année 2021 est composé comme suit :

Président :

Monsieur Patrick SILLARD Administrateur hors classe de l'Insee

Membres :

Madame Typhaine AUNAY	Attaché statisticien principal de l'Insee
Madame Laetitia BAUDRIN	Attaché statisticien principal de l'Insee
Monsieur Anthony BOUVIER	Attaché statisticien principal de l'Insee
Madame Flore CORNUET	Attaché statisticien de l'Insee
Monsieur Lionel DOISNEAU	Attaché statisticien hors classe de l'Insee
Madame Marylène HENRY	Attaché statisticien principal de l'Insee
Madame Claire JOUTARD	Attaché statisticien principal de l'Insee
Monsieur Bruno QUILLE	Administrateur de l'Insee
Madame Sophie de WAROQUIER de PUEL PARLAN	Attaché statisticien de l'Insee
Monsieur Pierre WILSON	Attaché statisticien de l'Insee

**Article 2**

En cas d'empêchement du président du jury, la présidence sera assurée par M. Bruno QUILLE.

**Article 3**

Mme Juliette PONCEAU, cheffe de la section concours et examens, est chargée du secrétariat du jury ou, en son absence, M. Aurélien MAILLET, gestionnaire du concours.

**Article 4**

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 13 juillet 2021

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,

SIGNÉ : J.-L. TAVERNIER